



ENDA ENERGIE

# NOTE DE POSITION

Pour une justice climatique  
ancrée dans les territoires  
africains : adapter, soutenir,  
financer et transformer.

COP30  
**BRASIL**  
AMAZÔNIA  
BELÉM 2025

# 1 Contexte : une COP de vérité et de confiance renouvelée

La Conférence des Parties (COP30), qui se tiendra à Belém (Brésil) du 10 au 21 novembre 2025, marque une étape décisive pour la gouvernance climatique mondiale.

Dix ans après l'Accord de Paris, l'humanité fait face à une crise climatique systémique qui fragilise les écosystèmes, aggrave les inégalités et compromet la stabilité économique et sociale, en particulier en Afrique.

Les pays africains et les communautés locales, bien que faiblement émetteurs, subissent de plein fouet les effets du dérèglement climatique.

À travers cette note, ENDA ÉNERGIE appelle à une refondation du multilatéralisme climatique autour de quatre priorités :

1. Accélérer la mise en œuvre du cadre mondial pour l'adaptation (GGA) ;
2. Opérationnaliser le Fonds pour les pertes et dommages (FRLD) de manière équitable et accessible ;
3. Refonder la finance climatique sur la transparence, la justice et la redevabilité ;
4. Institutionnaliser la transition juste comme moteur d'équité, d'emploi et de résilience.

La COP30 intervient à un moment charnière : les impacts climatiques s'intensifient tandis que la confiance entre nations s'érode. Les pays du Sud, et notamment l'Afrique, font face à une accumulation de crises climatiques, économiques et sociales, dans un contexte où les financements promis tardent à se matérialiser.

Pour ENDA ÉNERGIE, cette COP doit être celle de la cohérence et de la confiance retrouvée. Elle doit démontrer que la gouvernance climatique peut conjuguer équité, responsabilité partagée et solidarité internationale, tout en reconnaissant le rôle central des territoires et communautés dans la mise en œuvre des solutions.

L'Afrique, région la moins émettrice mais la plus exposée aux impacts du changement climatique, se présente à Belém non comme victime, mais comme moteur d'une gouvernance climatique juste, solidaire et fondée sur les territoires. Elle porte une vision de leadership transformateur, ancrée dans les solutions locales et la coopération Sud-Sud, qui redonne sens à la justice climatique mondiale.

## 2 L'adaptation : de la planification mondiale à l'action locale

### **Concrétiser l'Objectif global de l'adaptation et renforcer la résilience locale**

L'adoption du **Cadre mondial pour la résilience climatique** lors de la COP28 a ouvert la voie à la mise en œuvre de l'**Objectif global de l'adaptation (OGA)**, qui vise à renforcer la résilience et réduire la vulnérabilité des populations face aux impacts du changement climatique.

La **COP30 de Belém** doit permettre d'**adopter la liste finale d'indicateurs** de cet objectif, afin d'évaluer les progrès réalisés et d'assurer une meilleure traçabilité des financements.

Ces indicateurs devront inclure à la fois **les résultats mesurables** en matière de résilience et **les moyens de mise en œuvre** notamment le financement, les technologies et le renforcement des capacités.

Selon le PNUE (2024), les besoins d'adaptation des pays en développement s'élèvent entre **215 et 387 milliards USD par an**, alors que les financements actuels couvrent **moins de 10 %** de ces besoins. L'OCDE (2024) indique que **seulement 33 % du financement climatique public mondial** est alloué à l'adaptation, ce qui freine la mise en œuvre des **Plans nationaux d'adaptation (PNA)** et accroît la vulnérabilité des territoires africains.

Pour combler ce déficit, il est essentiel de territorialiser le financement climatique à travers des Fonds Climat Locaux (FCL) et d'institutionnaliser l'adaptation menée localement (LLA), garantissant une participation directe des communautés et des autorités locales.

### **Orientations stratégiques pour la COP30**

- **Adopter la liste finale d'indicateurs de l'Objectif global de l'adaptation, intégrant les moyens de mise en œuvre et la justice climatique.**
- **Doubler le financement de l'adaptation d'ici 2030**, en privilégiant les subventions publiques aux prêts.
- **Institutionnaliser l'adaptation menée localement** pour renforcer l'appropriation communautaire.
- **Créer et alimenter des Fonds Climat Locaux** pour rapprocher les ressources des territoires.

Message clé :

*L'efficacité de l'Objectif global de l'adaptation dépendra d'un financement prévisible, transparent et accessible aux territoires.*

## **3 Pertes et dommages : de la reconnaissance à la mise en œuvre effective**

La création du Fonds pour les pertes et dommages (FRLD) lors de la COP27 a marqué une victoire diplomatique majeure pour les pays en développement.

Elle a consacré la reconnaissance internationale d'un principe de justice climatique différenciée, affirmant que les pays historiquement responsables du réchauffement ont une obligation morale et financière envers ceux qui en subissent les conséquences les plus graves.

Pourtant, cette avancée reste inachevée.

Deux ans après sa création, le Fonds peine encore à devenir un instrument pleinement opérationnel. Les contributions annoncées demeurent fragmentées et ponctuelles, loin des besoins colossaux des pays vulnérables. Les pays riches avaient promis 789 millions de dollars, jusque-là 348 millions de dollars ont été versés au Fonds pour la réponse aux pertes et dommages (CHN, 2025)

Selon Oxfam International (Climate Finance Shadow Report 2024), il n'existe toujours pas de flux de financement dédié et suffisant pour les pertes et dommages.

Les pays en développement continuent de supporter seuls le coût croissant des impacts climatiques : inondations, sécheresses, érosion côtière, souvent sans soutien prévisible ni adéquat.

Cette situation révèle un déséquilibre structurel profond : la reconnaissance politique existe, mais les moyens financiers et institutionnels pour agir restent insuffisants.

Le défi désormais n'est plus la création du fonds, mais sa mise en œuvre diligente, équitable, transparente et accessible.

Pour les pays africains, il s'agit de transformer le FRLD en un outil concret capable de répondre aux pertes économiques et non économiques : destruction d'infrastructures, dégradation des terres, mais aussi disparition du patrimoine culturel et rupture du lien communautaire au territoire.

## Orientations stratégiques pour la COP30

- Mettre en place un rapport annuel sur le déficit des pertes et dommages (Loss & Damage Gap Report), afin de comparer les besoins exprimés et les financements réellement mobilisés, et d'assurer un suivi politique transparent.
- Intégrer les pertes et dommages non économiques : perte d'identité culturelle, de savoirs, de patrimoine dans les politiques publiques et les dispositifs de protection sociale.
- Mettre en œuvre l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice (2025), qui réaffirme la responsabilité juridique et morale des pays développés en matière de coopération climatique.
- Renforcer les capacités africaines d'accès au FRLD, à travers des programmes régionaux de préparation (readiness), des outils linguistiques et techniques adaptés, et une coordination accrue entre États, collectivités et société civile.

Message clé :

***Le Fonds pour les pertes et dommages doit passer du symbole à l'action.***

***Sa crédibilité dépendra de sa capacité à répondre aux réalités vécues des communautés africaines, en conjuguant justice, efficacité et solidarité.***

## 4 Finance climatique : pour une architecture juste, transparente et crédible

La finance climatique demeure le socle de la confiance internationale et le moteur de la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

Malgré certains progrès, les déséquilibres structurels persistent : les flux climatiques restent insuffisants, inéquitables et peu accessibles pour les pays qui en ont le plus besoin.

Le Nouvel Objectif Collectif Quantifié (NCQG) adopté à Bakou, fixant un plancher de 300 milliards

USD par an d'ici 2035 représente un signal politique important.

Mais il demeure loin des besoins réels estimés à plus de 1 300 milliards USD par an nécessaires à la mise en œuvre des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) et des Stratégies de Long Terme (SLT) dans les pays en développement.

Selon le dernier rapport de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE, 2024), plus de 70 % du financement climatique public international est encore octroyé sous forme de prêts, dont une part significative à des conditions non concessionnelles.

Cette structure contribue à accroître l'endettement climatique des pays vulnérables, alors que la part dédiée à l'adaptation demeure inférieure à 35 % des flux totaux.

Ce déséquilibre fragilise la cohérence du système et entretient une méfiance croissante entre pays développés et pays en développement.

Pour restaurer la crédibilité de l'architecture financière mondiale, il est urgent d'adopter une approche fondée sur la justice, la transparence et la redevabilité, afin que chaque dollar mobilisé contribue réellement à la transformation écologique et sociale des territoires.

## Orientations stratégiques pour la COP30

- Réaffirmer la portée contraignante de l'article 9.1 de l'Accord de Paris, garantissant la fourniture de financements publics et concessionnels comme responsabilité historique des pays développés.
- Tripler les flux des fonds climatiques multilatéraux d'ici 2030, en assurant un équilibre effectif entre adaptation et atténuation, et en privilégiant les subventions plutôt que les prêts.
- Mettre en œuvre la feuille de route "Bakou-Belém", en intégrant la justice fiscale, la réforme de la dette et la redevabilité comme leviers de transformation structurelle du financement climatique.
- Accroître les financements directs vers les collectivités, les femmes, les jeunes et les entrepreneurs locaux, en simplifiant les procédures d'accès et en renforçant la transparence dans la chaîne de financement.
- Créer un mécanisme africain de suivi et de redevabilité de la finance climatique, pour renforcer la coordination régionale et la capitalisation des bonnes pratiques.

### Message clé :

***La finance climatique ne doit plus être perçue comme un acte de solidarité, mais comme un impératif de justice.***

***Restaurer la confiance passe par des engagements prévisibles, accessibles et équitables, fondés sur la responsabilité commune mais différenciée.***

# 5 Transition juste : conjuguer équité, emploi et résilience

La transition juste est désormais reconnue comme la colonne vertébrale d'une action climatique crédible et socialement équitable.

Elle ne se limite pas à la réduction des émissions : elle vise à réconcilier transformation économique et justice sociale, en garantissant la dignité des travailleurs, la protection des moyens d'existence et la cohésion des territoires.

Dans un contexte marqué par la montée des inégalités, la mutation rapide des systèmes énergétiques et la dépendance persistante aux industries extractives, la transition juste constitue une exigence de stabilité politique et sociale.

Pour l'Afrique, environ 570 millions et 960 millions de personnes n'ont toujours pas un accès respectivement à l'électricité et à la cuisson propre (IEA et al. 2023). Nonobstant son potentiel d'énergie renouvelable très importante, la pauvreté énergétique demeure un enjeu réel de développement socioéconomique et sobre en carbone en Afrique. Dans cette perspective, les dialogues et tables rondes déjà organisés par le Programme de travail sur les Transitions Justes ont certes facilité les échanges de bonnes pratiques mais n'ont pas encore permis de décliner un cadre opérationnel adéquat de mise en œuvre des solutions proposées.

De plus, l'Afrique recroît seulement moins de 2% de l'investissement mondial sur les énergies renouvelables (IRENA, 2024) et malheureusement, le financement est axé principalement sur les prêts. Cependant, l'évolution croissante de la demande énergétique sectorielle (agriculture, industrielle, transports, etc.) et la question de l'équité territoire à termes d'électrification rurale nécessitent des réflexions approfondies et des actions.

De ce fait, la COP30 à Belém offre une fenêtre décisive pour institutionnaliser un cadre multilatéral sur la transition juste.

Cette ambition pourrait se concrétiser par la création d'un Mécanisme d'Action de Belém (BAM), chargé de coordonner les efforts internationaux en matière de transition juste sous l'égide de la CCNUCC, en lien avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) et les grandes institutions financières internationales.

## Orientations stratégiques pour la COP30

- Créer le Mécanisme d'Action de Belém (BAM) pour structurer la coopération internationale sur la transition juste, aligné sur les principes du travail décent, de la justice sociale et de la durabilité environnementale.
- Garantir une approche fondée sur les droits humains et le dialogue social, impliquant syndicats, collectivités locales, société civile et secteur privé dans la planification et le suivi des politiques de transition.
- Financer la diversification économique et la protection sociale dans les secteurs vulnérables (énergie, agriculture, industrie), afin d'éviter de nouvelles formes d'exclusion liées à la transition bas carbone et surtout éviter le cycle d'endettement des programmes de transition énergétique juste déjà initié.
- Mettre en place un cadre favorable approprié de recherche & développement et d'innovation dans une perspective de gestion bénéfique des minéraux stratégiques et d'une industrialisation durable en Afrique

- Renforcer l'alignement des politiques climatiques (LTS, CDN, NAP, etc.) au nouveau mécanisme sur les transitions justes à mettre en œuvre.
- Socialiser davantage les processus transitionnels pour mieux intégrer harmonieusement les besoins des communautés, du mouvement syndical, du privé, et définir des mécanismes de financement adaptés ;
- Promouvoir une approche séquentielle et inclusive dans la co-construction de trajectoires de transitions pour garantir une justice climatique et pour explorer toutes les niches d'opportunités économiques locales, nationales et régionales ;

Message clé :

***La transition juste est le chaînon manquant entre ambition climatique et justice sociale. Elle doit devenir un pilier opérationnel de la COP 30, plaçant les travailleurs, les communautés et les territoires au cœur des transformations systémiques.***

Appel de Dakar à Belém : placer les territoires au cœur de l'action climatique  
Belém doit être la COP de la cohérence et de la justice retrouvée.

C'est le moment de passer des promesses aux résultats, de rétablir la confiance entre pays et de bâtir une gouvernance climatique fondée sur l'équité, la transparence et la solidarité.

Les territoires sont les portes d'entrée de l'action climatique : c'est là que s'incarnent les solutions, que se construisent les transitions et que se réinvente la solidarité entre peuples.

De Dakar à Belém, l'Afrique appelle à une COP de la mise en œuvre, centrée sur la justice, la résilience et la transformation durable.

Contact : [endaenergie@endaenergie.org](mailto:endaenergie@endaenergie.org)

Venez nous rencontrer au stand n°10,  
situé dans la Zone C de la Zone Bleue,  
du 10 au 15 septembre.

## Nos événements à la COP30

Date/Lieu	Titre / Intervenants	Thématique	Lead thématique / projet
<b>PAVILLON SÉNÉGAL</b> Mardi 11 Novembre 16H30- 17H30	Production et valorisation des connaissances locales pour l'action climatique : expériences du CDKN- Sénégal et présentation du Centre de ressources sur le climat et le développement.  <b>Intervenants :</b> Emmanuel SECK - ENDA ENERGIE Ibra SECK - ENDA ENERGIE Ndèye Mané FALL - ENDA ENERGIE Jean Pascal CORREA - ENDA ENERGIE Représentant IDRC Représentant SSN	Adaptation basée sur les écosystèmes genre et inclusion sociale  finance climatique	Jean Pascal CORREA / Ndèye Mané FALL CDKN
<b>PAVILLON SÉNÉGAL</b> Jeudi 13 Novembre 11h30- 12h30	L'approche LLA dans la planification et la mise en œuvre d'initiatives et de projets d'adaptation à l'échelle territoriale : l'importance des capacités locales dans la prise de décision et l'accès au financement direct.	ADAPTATION	ISSA SARR AISSATOU DIOUF
<b>PAVILLON SÉNÉGAL</b> Samedi 15 Novembre 15h-16h	Présentation LTS: Co-construction de la stratégie de développement résilient au changement climatique e et sobre du Sénégal (LTS) : contributions politiques et techniques à la planification	LTS	Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique (METE); Ministère de l'Énergie, du Pétrole et des Mines (MEPM), CETUD (Conseil exécutif des Transports urbains Durables, ONAS (Office National de l'Assainissement du Sénégal, DRI (Direction du Redéploiement Industriel Enda Energie  PTF : BAD/AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT (AFD)/UN Environnement/African Climate Foundation (ACF)/ - Institut du Développement Durable et des Relations Internationales (IDDR)
<b>PAVILLON SÉNÉGAL</b> Mardi 18 novembre 15H00- 16H00	Quelle méthodologie d'évaluation des pertes et dommages non économiques pour l'accès au fonds sur les pertes et dommages par les victimes des pays vulnérables (PMA & petites États insulaires)	Pertes et dommages Finances climatiques	Projet : "Pertes et dommages : cogénération de voies vers des solutions pratiques au Sénégal"  Omar Cissé
<b>SIDE EVENT ROOM 3</b> Mercredi, 19 Novembre 13h:15 – 14h:45	Extension à grande échelle de la restauration des terres pilotée localement pour l'action climatique et la résilience des systèmes alimentaires au Sahel : du succès local à l'impact mondial.  Cet événement met en lumière la manière dont la restauration des terres menée par les communautés contribue à des paysages sains, des systèmes alimentaires résilients et à l'adaptation au changement climatique. Il présente des expériences issues du Sahel, notamment en matière de régénération naturelle assistée (FMNR) et d'agroécologie, d'accès local au financement, ainsi que d'élargissement des solutions dirigées localement en cohérence avec les priorités de la COP30.  Intervenants: Sudanese Environment Conservation Society (SECS, Sudan), Environnement et Développement du Tiers-Monde (ENDA-TM, Sénégal), IED Afrique (Sénégal), Secrétariat Permanent des Organisations Non Gouvernementales (SPONG, Burkina Faso), Both ENDS (Netherlands)	Adaptation, y compris Pertes et dommages Financement climatique ; Désertification ; Transformation des systèmes : agriculture et alimentation	Projet : « Reverdir le Sahel » Fatima Kaba Projet : SELLAL MBAYE Ousmane Gning  GA-LLA Issa Sarr

# Team ENDA à la COP 30

**Emmanuel Sobel SECK,**

Directeur exécutif

**Jean Pascal CORREA,**

Coordinateur des programmes

**Nathalie KOFFI,**

Chargée de communication

**Ibra SECK Cassis,**

Chargé de communication

**Ndèye Mané FALL,**

chargée de communication & assistante de projet

**Samba FALL,**

Coordinateur de Programmes

**Cheikh Abdou Khadre Dieylani DIOP,**

Chargé de projets

**Ansoumana Noumou DJITÉ,**

Chargé de programme

**Aïssatou DIOUF,**

Responsable plaidoyer et des politiques internationales

**Omar CISSÉ,**

Chargé de projets

**Ousmane GNINGUE,**

Chef d'antenne ENDA ENERGIE Centre

**Issa SARR,**

Chargé de projet

**El hadji Libasse BA,**

Conseiller Technique

*Suivez nous via #SenegalCOP30*

Contact : [endaenergie@endaenergie.org](mailto:endaenergie@endaenergie.org)